















Mairie de Saint-Perreux

Tél.: 02 99 71 19 81 Fax: 02 99 72 17 94

E-mail : mairie-st-perreux@wanadoo.fr Site internet : www.saint-perreux.fr

Secrétariat Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Matin de 8 h 30 à 12 h Après-Midi de 15 h à 18 h

Samedi de 8h30 à 12 h



Sommaire

Voeux du Maire	
Comptes Rendus de Conseil	4 à 11
Réforme des rythmes scolaires	11
Elections municipales	
Etat civil	12
Urbanisme	12
Informations diverses	12
La Tribu	13
Le projet école Multisports enfants / adultes	14
Repas CCAS	14
Calendrier des fêtes 2014	15
Club de l'amitié	15
Fête de l'été	15
Téléthon 2013	16
Lire et faire lire	16
Résultats concours des maisons fleuries	17
La bibliothèque municipale	17
Les Associations	18 à 22
Ecole publique Victor Hugo	23 à 24
Vide grenier	25
Classe 4	25
Ecole St Joseph	
CTMA	
Education à l'environnement	28
La Mission locale	
La ligue contre le cancer	
Les artisans Commerçants de Saint-Perreux	31





Voeux 2014



Madame la vice-présidente du Conseil Général, Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs le élus, Monsieur le Recteur, Monsieur le Chef de brigade, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Bienvenue pour mes derniers vœux de Maire.

En ce début d'année, j'adresse tous mes souhaits de bonne année et de bonne santé à l'ensemble de la population pérusienne, à vous tous ici présents, et plus spécialement aux familles éprouvées en 2013, par le deuil, la maladie, le chômage, et autres.

L'occasion m'est d'ailleurs donnée d'avoir une pensée particulière pour Mr Guy HUBERT, maire de SAINT-PERREUX pendant 24 ans, et qui nous a quitté le 28 septembre dernier. Je témoigne à nouveau toute ma sympathie à Mme HUBERT, ainsi qu'à sa famille.

Élu Maire en 2001, j'avais pour objectif de poursuivre l'essor du nombre d'habitants dans notre commune, de développer les services à destination de la population en prenant soin de ne pas augmenter la pression fiscale communale, et de faire des choix d'investissement dans l'intérêt général de notre collectivité.

Notre commune est passée de 1041 habitants en 2000, à 1226 au 1er janvier 2014 (bases du 1er janvier 2011).

Après notre belle salle socioculturelle utilisée pour la première fois par nos aînés en 2000 avec Mr HUBERT, nous avons poursuivi cet aménagement par l'adjonction d'une salle des sports en 2003. En 2006, nous avons procédé à une réhabilitation importante de l'école Victor Hugo, sans oublier, la mise en œuvre de la garderie municipale et d'un contrat d'association signé avec l'école Saint Joseph.

L'assainissement collectif du bourg a été réalisé en 2009 pour 80 logements dans un premier temps.

Nos plus récentes réalisations sont : le cimetière paysager en 2011 (très belle réalisation), l'édification de nouveaux vestiaires de football, l'aménagement du carrefour sur la RD764, et enfin, l'agrandissement et l'informatisation de la médiathèque. Les travaux de la chapelle sont quant à eux en cours, et le projet de cale et de ponton est prévu pour le printemps.

Sur les bases de 2012 publiées dernièrement, la dette pérusienne est de 378€ par habitant, la moyenne de la strate (communes équivalentes en nombre d'habitants) étant de 600€ par habitant. Nos impôts locaux communaux représen-

tent 233€ par habitant, alors qu'ils sont de 273€ pour la moyenne de la strate.

Avec tous les services dont la population dispose : 2 écoles, un restaurant scolaire, une garderie municipale, 2 salles (socioculturelle et des sports), une mairie dotée d'une belle médiathèque bien équipée, une animatrice « Enfance Jeunesse » ..., la commune de SAINT-PERREUX poursuivra son développement.

Proche du TGV de Redon, proche de la 2x2 voies Redon-Rennes,

Disposant d'un PLU adapté et qui sera validé après l'enquête publique du printemps,

Avec ses finances saines, SAINT-PERREUX pourra continuer ses investissements.

En aparté, concernant le SIVOM du canton d'Allaire dont j'ai été Président pendant 6 ans, et suite à sa dissolution le 31 décembre 2013, nous avons procédé au transfert des 2 chantiers d'insertion à la Communauté de Communes du Pays de Redon (non sans difficultés), mais l'essentiel est que cela perdure tant les besoins en insertion sont importants.

Notre communauté de communes, qui passe de 24 à 30 communes depuis ce 1er janvier 2014, a de très nombreuses compétences : les multiples articles de la presse ces dernières semaines vous les ont énumérés. Je renouvelle mes remerciements à la communauté de communes pour les fonds de concours précieux qu'elle nous verse, néanmoins je maintiens ma déception quant à l'attribution d'un unique déléqué pour SAINT-PERREUX.

Je remercie les Adjoints de ces 2 mandats pour leur collaboration permanente et solidaire, bien nécessaire dans les moments délicats, les élus actifs et respectueux, les membres du CCAS dans l'ombre mais toujours présents, les bénévoles de la médiathèque d'hier et d'aujourd'hui, et tous les agents pour leur travail consciencieux, oeuvrant dans un climat serein et convivial.

Je remercie également les membres actifs de toutes nos associations et les félicite des francs succès que remportent leurs différentes manifestations, auxquelles j'ai toujours pris énormément de plaisir à participer et à vous assister pendant ces 15 années.

Merci à tous les pérusiens pour la confiance qu'ils m'ont accordée lors des 3 élections de 1995, 2001 et 2008, ainsi que pour l'accueil chaleureux qu'ils me réservaient lors de nos différentes rencontres...

Merci à tous pour cette riche expérience et Bon vent à Saint-Perreux!

Comptes rendus du Conseil Municipal

SEANCE DU 1er OCTOBRE 2013

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROJET CALE ET PONTON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation en procédure adaptée lancée le 12 septembre, s'est achevée le 26 septembre, et qu'il faut désormais choisir les entreprises. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, accompagnée du Cabinet Géo Bretagne Sud, afin d'étudier les différentes propositions.

Après analyse des offres et compte tenu de la réalité des tarifs pratiqués par les entreprises, la CAO propose à l'assemblée de modifier l'objet du marché en supprimant l'implantation d'un ponton. Ainsi, la prévision budgétaire serait respectée et l'objet du projet ne concernerait plus que l'aménagement d'une cale de mise à l'eau et de ses abords. Dans ce nouveau contexte, la CAO propose de retenir le dossier suivant, comprenant l'offre de base à 83 003.65€HT à la quelle nous déduisons le ponton de 19000.00€HT (l'option n'étant pas retenue), soit :

- LOT Unique GTM Ouest et LEMEE TP 64 003.65 €HT

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide la modification du projet et le choix de l'entreprise, par 8 votes Pour et 1 abstention, et autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant, les crédits nécessaires étant prévus au budget communal.

Cale et Ponton: Plan de financement

Par délibération en date du 25 septembre 2012, le Conseil Municipal adoptait le plan de financement pour les travaux d'aménagement d'une cale de mise à l'eau et d'un ponton.

Compte tenu des décisions de nos partenaires financiers, il convient de modifier ce plan comme suit :

Plan de financement

Dépenses HT	Recettes
Coût des travaux : 60 000.00 € Etudes et MO : 15 000.00 €	
75 000.00€	75 000.00€

Après échanges des vues, le Conseil Municipal valide, par 8 votes Pour et 1 Abstention, le nouveau plan de financement présenté par Mr le Maire.

MÉDIATHEQUE : MOBILIER ET INFORMATIQUE

Mr le maire informe les élus que les travaux de construction de la médiathèque ont débuté mi-juillet et qu'ils se poursuivent dans le respect du planning prévu.

A ce stade, il convient désormais de prévoir l'agrément de cet espace par du matériel informatique et du mobilier adéquat à l'accueil d'un public varié.

Après consultation de plusieurs entreprises, Mr le Maire propose de retenir les devis suivants :

- Mobilier : Entreprise DPC7	128.17 €HT
- Matériel informatique : Micro Avenir	1 125.93 €HT
- Vidéo Projecteur : Expert	606.11 €HT

Après échanges des vues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces propositions et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire. Ces acquisitions figureront à la section investissement du budget communal.

PLU - AVENANT ARTEFACTO N°2

Monsieur le Maire informe les élus que la procédure d'élaboration du PLU suit son cours et que la commission Urbanisme a achevé son travail de préparation du projet.

Néanmoins, le travail de réflexion ayant été plus long que prévu et les réunions plus nombreuses, il convient de conclure un avenant au contrat avec le bureau d'études ARTEFACTO, afin d'augmenter le délai de réalisation du projet, sans majoration de frais supplémentaires.

Après avoir échangé, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer cet avenant.

BUDGET COMMUNAL – Décision Modificative N°2

Afin de ventiler au mieux les dépenses validées en Conseil Municipal, Monsieur le maire propose la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2013:

Section Investissement - Dépenses :

		Article 231	3	- 1 550 €
Opération 48	-	Article 202		+ 1 500 €
•		Article 205	1	+ 50

Le Conseil municipal consent, à l'unanimité, à cette modification.

INFORMATIONS

Projet Cale:

- Lors de la première consultation, aucun candidat n'avait répondu. Conformément au Code des Marchés Publics pour les projets inférieurs à 90 000.00€HT, la nouvelle consultation n'a pas fait l'objet d'une parution dans la presse, mais seulement d'une publicité adaptée (affichage en mairie, insertion sur le site Internet de la commune, diffusion sur le site E-Mégalis).
- La partition de la CCPR à ce projet sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire prévu le 21 octobre
- Les élus espèrent débuter les travaux aux environs du 15 octobre.

Médiathèque :

- Mobilier : 3 entreprises ont été consultées
- Informatique : 2 ordinateurs ont été donnés par la CCPR ; le premier sera utilisé par les bénévoles pour le suivi des flux de prêts, le second sera à la disposition des usagers pour connaître l'ensemble des livres et autres, disponibles au sein du réseau de la CCPR. Un troisième, acheté par la mairie, sera également à la disposition du public permettant l'accès à Internet, à des logiciels de bureautique, etc...
- Vidéo : penser à prévoir le branchement d'enceintes

Rythmes scolaires: L'académie impose un calendrier serré, avec une date butoir fixée au 18 octobre pour proposer un projet de PEDT. Les élus envisagent d'envoyer un courrier à l'académie faisant part de notre situation, de l'avancement de notre réflexion et demandant un délai supplémentaire.

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2013

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PLU: BILAN DE LA CONCERTATION

Le conseil municipal,

VU les articles L 123-6, L 300-2 et R 123-18 du code de l'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 mai 2007 prescrivant l'élaboration du P.L.U. et précisant les modalités de concertation.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Prend acte que la concertation avec la population s'est déroulée dans les formes prévues par les textes, (compte-rendu annexé à la présente délibération ainsi que les compte-rendus des dernières réunions publiques et PPA),
- Précise que le dossier définitif d'arrêt du projet sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Article L 300-2 Concertation avec la population Article R 123-18 Bilan de la concertation

Compte-rendu de la concertation effectuée, annexée à la délibération du 8 octobre 2013

LES MODALITES D'INFORMATION :

Avis dans la presse :

- Délibération du 10/05/2007 : insertion le 22/05/2007 dans Les Infos
- Avis de réunion publique : insertion le 29/05/2013 dans Les Infos
- Délibération du 30/05/2013 : insertion le 05/06/2013 dans Les Infos

Affichages en mairie :

- Plusieurs expositions : cf ci-dessous
- Tous les compte-rendus de Conseil Municipal

Distribution dans toutes les boîtes à lettres :

- PADD Avis de réunion publique : distribué le 24 juin 2009
- Avis de réunion publique : distribué le 30 mai 2013

Insertions sur le site Internet communal :

- PADD : le 26 octobre 2012
- Compte-rendu de la réunion PPA: le 2 mai 2013
- Avis de réunion publique : le 30 mai 2013
- Compte-rendu de la réunion publique : le 13 juin 2013
- PADD: le 11 juillet 2013
- Tous les compte-rendus de Conseil Municipal

Bulletin municipal:

- Tous les compte-rendus de Conseil Municipal

Expositions

- Délibération du 10 mai 2007 affichée en mairie du 21 mai au 20 juin 2007
- PADD affiché en mairie du 13 novembre 2012 au 10 juillet 2013
- Avis de réunion publique affiché en mairie du 30 mai au 11 juin 2013
- Délibération du 30 mai 2013 affichée en mairie du 1er juin au 1er juillet 2013
- Pré-projet du PLU affiché en mairie du 11 juin au 4 octobre 2013 et registre de requêtes mis à disposition du public sur la même période
- PADD affiché en mairie du 11 juillet au 7 octobre 2013
- Avis CM arrêt du PLU affiché en mairie du 3 au 8 octobre 2013

Réunions

- Réunion PPA du 24 juin 2009 à 15h Salle du Conseil Municipal : Présentation du PADD

Environ 15 personnes présentes : 12 élus, bureau d'études (Cabinet SESAER), 3 PPA (DDTM, communes limitrophes...)

- Réunion publique du 24 juin 2009 à 19h Salle socioculturelle : Présentation du PADD

Environ 80 personnes présentes : élus, bureau d'études (Cabinet SESAER), population

- Réunion PPA du 18 avril 2013 à 9h30 Salle du Conseil Municipal : Présentation du projet de PLU

11 personnes présentes : 6 élus, bureau d'études (Cabinet ARTE-FACTO), 4 PPA (DDTM, communes limitrophes, CCPR et GIP) Compte-rendu annexé à la délibération tirant le bilan de la concertation

- Réunion publique du 10 juin 2013 à 19h30 Salle socioculturelle : Présentation du projet de PLU

Environ 100 personnes présentes : élus, bureau d'études (Cabinet ARTEFACTO), population

Compte-rendu annexé à la délibération tirant le bilan de la concertation

ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le maire rappelle les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme a été établi, à quelle étape de la procédure il se situe et le présente au conseil municipal. Le conseil municipal,

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 mai 2007 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et précisant les modalités de concertation,

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 mai 2013 confirmant la délibération du 10 mai 2007 et précisant les objectifs poursuivis par la commune dans l'élaboration du PLU,

VU le compte-rendu du débat en date du 2 juillet 2013 qui a eu lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales d'aménagement et de développement conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme.

VU le bilan de la concertation (L 300-2 du code de l'urbanisme), et la délibération du conseil municipal en tirant le bilan en date du 8 octobre 2013.

CONSIDERANT que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux organismes qui en ont fait la demande.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARRETE le projet de plan local d'urbanisme de la commune tel qu'il est annexé à la présente.

PRECISE que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- · à l'ensemble des personnes publiques associées,
- · aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui en ont fait la demande,
- à la commission départementale de consommation des espaces agricoles conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme,
- à l'autorité compétente en matière d'environnement conformément aux articles L 121-12 et R 121-15 du code de l'urbanisme.

La présente délibération, accompagnée du dossier du nouveau PLU qui lui est annexé, est transmise au préfet/DDTM/SUH – 113 rue du Commerce - 56019 Vannes Cedex.

Conformément à l'article R 123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un

Le dossier de plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie.

PROJET CHAPFILE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle consultation en procédure adaptée lancée le 17 septembre, s'est achevée le 3 octobre, et qu'il faut désormais choisir l'entreprise pour le lot « Gros-œuvre, Charpente, Couverture et Menuiserie », le lot « Paratonnerre » ayant déjà été pourvu lors d'une précédente consultation.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, accompagnée de Mr Patrick MOTTE, architecte du Patrimoine, afin d'étudier les différentes propositions.

Après analyse des offres, la CAO propose à l'assemblée de retenir le dossier suivant :

- LOT 1, Gros-œuvre, Charpente, Couverture Menuiserie, SCBM (dont l'option à 192.00€HT) 46 125.94€HT

Monsieur le Maire rappelle les propositions de la CAO pour les autres lots:

- LOT 2, Paratonnerre, ART CAMP 3 162.00€HT (avec option "tige simple")

- LOT SPS, Coordination SPS, GUEGAN Patrick, 720.00 €HT
- Maîtrise d'Oeuvre, MOTTE Patrick

9 500.00€HT

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les choix de la commission et autorise Mr le Maire à signer les marchés correspondants, les crédits nécessaires étant prévus au budget communal.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 2 juillet 2013.

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COM-**MUNES 2014**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une lettre émanant de Monsieur le Président du Conseil Général du Morbihan et ayant pour objet le programme départemental d'aide aux communes pour investissement sur la voirie communale et rurale (P.D.I.C.).

Pour la Commune, le montant de la dépense subventionnable retenue par le Conseil Général s'élève à 10 625 € H.T. Le taux de subvention est de 20 % soit un montant de 2125 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- sollicite auprès du Conseil Général le bénéfice de la subvention proposée,
- rappelle que le crédit nécessaire sera prévu sur le budget 2014,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

MÉDIATHEQUE – Avenant N°1 – Entreprise BOCE-LIANDE EPCM

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le marché de travaux pour la construction d'une médiathèque nécessite un ajustement sur le lot Isolation, Cloisons et Faux-Plafonds : une plus value de 1 122.27 €HT pour l'isolation de la partie existante.

Après échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Sur proposition de Monsieur le Maire et à la demande de Madame la Trésorière Publique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1. Décide l'admission en non-valeur de titres correspondant à une facturation « garderie » ou « restaurant scolaire », pour le motif « Dette inférieure au seuil de poursuites », pour un montant total de 18.02€.
- 2. Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

INFORMATIONS

PLU:

- Un courrier sera prochainement adressé à toutes les personnes ayant émis une requête sur le registre ou par courrier
- Un avis précisant les mêmes termes que le courrier sera inséré sur le site Internet dans le même temps
- Suite de la procédure après arrêt du projet :
- consultation des services associés pendant 3 mois
- désignation d'un commissaire enquêteur par la Préfecture
- enquête publique pendant 1 mois
- le commissaire enquêteur a ensuite 1 mois pour rendre son rapport
- arrêt définitif du PLU par la Préfecture
- Les élus déplorent qu'il puisse être envisagé de transférer la compétence PLU communale aux Communautés de Communes, dépossédant ainsi les communes mais aussi les élus locaux du pouvoir de gestion de leur territoire.

Médiathèque:

- Un devis est en cours pour installer une baie de brassage afin d'améliorer la future gestion informatique de la mairie
- Le chantier suit son cours selon le calendrier prévu

<u>Assistantes maternelles</u>: Un poste supplémentaire a été sollicité au RIPAME, auprès du CG56, afin d'assurer plus de permanences de proximité.

Rythmes scolaires:

- Réunion d'information le 10 octobre à 9h00 à Ploërmel : 3 élus et 2 agents de Saint-Perreux doivent y participer
- L'association des maires a rebondit à l'annonce du calendrier imposé par l'académie qui finalement accepté de repousser la date butoir du 18 octobre pour établir un pré-projet, au 28 novembre.
- Les élus de la commission sont chargés de s'informer sur les bilans des communes déjà engagées, mais aussi sur les réflexions de nos deux directeurs d'école.
- Réunion de la commission : le jeudi 7 novembre à 17h00 (élus uniquement)

SIVU CABVO: La commission agriculture pointe du doigt le flou sur les finances et la gestion budgétaire des différents projets engagés; les élus membres attendent des justificatifs de dépenses.

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2013

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MÉDIATHEQUE – EPCM Avenant n°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'au regard de l'avancement des travaux, le lot n°4 nécessite un ajustement, afin de prévoir l'isolation des pignons de l'étage pour un coût de 1 045.63 €HT.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, donne délégation à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n°2 relatif à cette affaire.

MÉDIATHEQUE - CPEO Avenant n°1

Monsieur le Maire fait part aux élus que le câblage électrique, et notamment informatique, mérite une attention particulière pour que ce futur espace poursuive son évolution en fonction des nouvelles technologies. Ainsi, il est proposé à l'assemblée de délibérer sur l'installation d'une baie de brassage centralisant le réseau informatique de la médiathèque pour un coût 962.20 €HT.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

MÉDIATHEQUE - ENCEINTES

Monsieur le Maire rappelle aux élus leur volonté de voir ce futur nouvel espace occupé par différents publics tels que les lecteurs pendant l'ouverture de la médiathèque, mais aussi les écoles pour d'éventuelles lectures ou des diffusions de films et autres documentaires, ou les enfants dans le cadre d'activités du Relais Assistantes Maternelles.

Afin d'offrir une véritable ambiance lors des projections, Mr le Maire propose d'installer des enceintes qui permettront de mieux diffuser le son, et une telle acquisition s'élève à 408.03€HT, maximum. Les conseillers municipaux, après en avoir discuté, émettent à l'unanimité un avis favorable à cet achat qui figurera à la section Investissement du budget communal.

ÉCOLE VICTOR HUGO – TRAVAUX INFORMATIOUES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les travaux informatiques courants étaient jusqu'ici gérés par des parents bénévoles, expérimentés dans ce domaine, et il les remercie.

Désormais, ces familles ne sont plus présentes dans l'établissement et nous devons nous organiser pour apporter des améliorations au réseau.

L'entreprise CPEO propose de remettre tout le réseau aux normes pour un coût de 1791.00€HT.

Après échange des vues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces travaux qui figureront à la section Investissement du budget communal.

DISSOLUTION DU SIVOMUCA

Par délibération en date du 13 novembre 2013, et en application de l'article L5211-26 du CGCT, le Comité Syndical du SIVOMUCA a statué sur :

- la répartition de son actif et de son passif, tels qu'arrêtés au dernier compte administratif
- la répartition des biens meubles et immeubles
- le devenir du personnel

Après lecture par Mr le Maire, de la procédure de dissolution et des modalités de répartition de l'actif et du passif, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette procédure et en autorise sa clôture.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CHENIL SERVICES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le contrat nous liant avec la société CHENIL Service pour la capture et la gestion de fourrière animale arrive à échéance au 31 décembre 2013. Il explique que les obligations du Code Rural nées de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 imposent aux Maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure à vocation communautaire ou départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le renouvellement du contrat au prix forfaitaire annuel de 0.759€HT par habitant, à compter du 1er janvier 2014.

RESTAURANT SCOLAIRE : ANALYSES : CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de prestations signé avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan arrive à échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1. Décide de renouveler pour une année, à compter du 1er novembre 2013, le contrat de prestations de service auprès du laboratoire départemental d'analyses du Morbihan, situé à Vannes, pour l'exécution des analyses qui seront à réaliser au sein du restaurant scolaire.
- Accepte la proposition pour un montant annuel de 592.49 €H.T.
 Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNE-MENT DES ECOLES PUBLIQUES DE REDON (35)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 11 mai 2000 ayant pour objet la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Redon et notamment la détermination d'un forfait annuel par élève scolarisé à Redon et rentrant dans les cas dérogatoires.

Pour l'année scolaire 2012-2013 et conformément à l'augmentation prévue dans la délibération précitée, le montant dû par la commune s'élève à 567.54 € et est réparti de la façon suivante :

	Par élève	Nombre d'élèves	TOTAL
Elève en maternelle	972.93 €uros	1 (à 7/12)	567.54 €uros
		TOTAL	567.54 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les montants ci-dessus indiqués.

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ET DES FLUX COMPTABLES

Monsieur le Maire rappelle la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n °2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son

application, qui autorisent la transmission par voie électronique des actes des collectivités qui sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Dans ce cadre, le ministère de l'intérieur a conçu et conduit le programme ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé). Ce protocole permet d'envoyer à la préfecture, par voie électronique et sécurisée et de manière presque instantanée, les actes administratifs accompagnés de leurs pièces annexes.

Monsieur le Maire explique au Conseil l'intérêt d'engager la Commune dans une mise en place progressive d'un dispositif de télétransmission des actes transmis au contrôle de légalité. Outre l'aspect « développement durable » de cette démarche, la dématérialisation des actes de la commune permettra

également de réduire les délais de procédure ainsi que les coûts d'affranchissement et d'impression.

Au-delà de cette simple transmission des actes en Préfecture, ce protocole permet également de transmettre de manière dématérialisée les mandats, la paie et les titres à la Trésorerie (via l'application « Hélios »).

Dans une optique de modernisation, de gain de temps et d'efficacité de l'action publique, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'engager la Commune dans ce processus de télétransmission. Une convention avec l'Etat précise la nature des actes administratifs que la Commune souhaite dématérialiser.

Considérant que le site E-Mégalis, auquel adhère la collectivité via la cotisation de la communauté de communes est compatible avec le protocole ACTES,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le principe de la dématérialisation des actes administratifs
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention correspondante avec l'Etat et à engager toutes les démarches inhérentes à ce processus de dématérialisation

NOUVEAU DÉCOUPAGE CANTONAL

Considérant le projet de révision de la carte cantonale pour le Morbihan élaboré par le Ministère de l'Intérieur,

Considérant les conséquences de cette carte pour les intérêts de la commune et de ses habitants,

Considérant l'absence de prise en compte dans ce projet des réalités territoriales et humaines,

Considérant enfin la mise en cause, par ce projet, des démarches locales tant en termes d'intercommunalité que de développement, Soucieux de voir les élus départementaux continuer d'être les élus de proximité défenseur de leur territoire,

Le Conseil Municipal de SAINT-PERREUX, émet, à l'unanimité moins deux abstentions, un avis défavorable sur le projet de révision de la carte cantonale du Morbihan et demande que soit organisée par l'État, avant toute décision, une véritable consultation des communes.

INFORMATIONS

Médiathèque :

- Les peintures sont en cours et le sol sera posé la semaine prochaine - Les meubles seront livrés le lundi 9 décembre

<u>Maintenance informatique</u>: Un projet de mutualisation est en cours au sein de la CCPR, il n'est donc pas nécessaire de revoir les contrats de la mairie pour le moment.

Rythmes scolaires:

Instaurée par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, la réforme des rythmes scolaires s'impose à la commune de Saint-Perreux pour la rentrée 2014-2015, et un avant-projet du temps scolaire hebdomadaire devrait être remis à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale pour le 28 novembre. Or, suite aux récentes déclarations de Monsieur le Premier Ministre, ce délai est reporté au 31 janvier 2014.

Par délibération en date du 21 février 2013, Monsieur le Maire rappelle qu'une commission « Réforme des rythmes scolaires » a été constituée et que plusieurs réunions ont déjà eu lieu afin d'étudier différents scénarii d'organisation d'une semaine type. Suite au sondage auprès des familles, les élus ont retenu le mercredi pour la demi-journée supplémentaire d'école, avec garderie le matin mais sans centre de loisirs l'après-midi, ni restaurant scolaire dans un premier temps. Les membres de la commission entendent néanmoins les inquiétudes de certains parents quant à leur organisation du mercredi midi, mais assurent que les services pourront évoluer au fil du temps, ou peut-être pourrons nous envisager un partenariat de mutualisation avec Saint-Vincent-sur-Oust. Quoi qu'il advienne, les membres de la commission insistent sur le fait que le projet retenu devra bien-sûr être le mieux adapté aux rythmes de l'enfant, mais également tenir compte des contraintes organisationnelles des familles, des temps précis d'enseignement, et surtout du bouclier financier qui étrangle les marges de manœuvre de la collectivité.

Au regard des expériences et des réflexions des communes voisines, il semblerait que les programmes soient assez disparates.

Les enseignants et les représentants des parents des deux écoles ont eux aussi fait leur proposition d'aménagement du temps scolaire en privilégiant une fin du temps d'enseignement à 15h30 tous les soirs, en respectant le principe d'allègement du temps d'enseignement prévu par la loi. Ils suggèrent de séparer les deux écoles pour les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) qui auraient lieu un jour pour l'école Saint-Joseph et un autre pour l'école Victor Hugo. Les 2 autres jours, et ceux où les enfants ne sont pas en TAP, ils proposent de mettre en place un temps d'aide aux devoirs, pendant maximum 1h00 dans leur classe respective, et surveillé par des agents, des enseignants ou des bénévoles dépendant de la municipalite ; il s'agirait donc d'un TAP « Aide aux devoirs ». Les enseignants et les parents soulignent que les activités périscolaires devront être de qualité et encadrés par des adultes compétents, rigoureux et formés à la pédagogie.

Ce dernier projet ne convainc pas les élus qui pensent que l'intérêt de l'enfant n'a pas été complètement intégré, considérant que certains pourraient aller à la garderie de 15h30 à 18h30. Par ailleurs, ce programme semble nécessiter un grand nombre d'adultes (minimum 8 –10) pour encadrer tous les enfants des deux écoles, qui seront, les jours de TAP, soit en activité périscolaire, soit en aide aux devoirs, soit en garderie, et ce, sans compter le besoin d'encadrants lors des transferts d'un lieu vers un autre.

Une autre réunion est programmée en janvier avec les enseignants et les représentants des parents, afin d'élaborer un avant projet. La

concertation avec eux est primordiale pour les élus et l'arrêt du projet sera le reflet d'un accord général et d'un effort fourni par chacun pour y arriver.

<u>Matériel technique</u>: La tondeuse KUBOTA, achetée en 2004, montre de gros signes de faiblesse et les coûts d'entretien deviennent considérables. Il sera nécessaire de prévoir son remplacement début 2014.

<u>Matériel informatique</u>: Avec la mise en place de la dématérialisation des actes, il sera indispensable de prévoir dans le prochain budget, l'achat d'un ordinateur pour le futur maire, ainsi que le renouvellement du parc informatique du secrétariat.

Recensement: Il aura lieu du 16 janvier et 15 février 2014 pour les 590 maisons de Saint-Perreux. La mairie est toujours à la recherche de deux agents recenseurs pour cette période.

<u>SMGBO</u>: L'arrachage de la jussie a été effectué à 76% de ce qui était prévu, et le curage, a seulement 32%.

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ASSAINISSEMENT COLLECTIF: AVENANT DSP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a confié l'exploitation de son service d'assainissement collectif à Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux, par un contrat d'affermage certifié par la Préfecture le 21 août 2009. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Monsieur le Maire précise que, conformément aux articles L1411-1 à L1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune est tenue d'engager une consultation par appel d'offres pour la signature d'un nouveau contrat. Cependant, compte tenu du délai limité dont dispose désormais la commune pour mettre en œuvre les procédures fixées par les articles précités, Mr le Maire propose, afin d'assurer la continuité du service, de prolonger d'un an la durée du contrat actuel.

Après échange des vues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition soumise et autorise Mr le Maire à signer l'avenant correspondant..

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014 : INDEM-NISATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain recensement général de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014. Il expose qu'il convient de nommer les agents recenseurs et de déterminer leur mode de rémunération. Il précise qu'une dotation forfaitaire de est allouée à la Commune d'un montant de 2592.00€, à charge pour elle d'assumer tous les frais s'y rapportant (rémunération des agents recenseurs, frais de communication et d'impression, …)

Le Conseil municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

- charge Monsieur le Maire de nommer les agents recenseurs chargés de la collecte des informations auprès de la population,
- décide de rémunérer les agents recenseurs selon le barème suivant :

Par feuille de logement recueilli	0.69 €
Par bulletin individuel recueilli	1.38 €
Par bordereau de district recueilli	7.50 €
Forfait par séance de formation	30.00 €
Tournée de reconnaissance	30.00 €
Forfait kilométrique	172.50 €
Par fiche de logement non enquêté recueilli	0.69€
Par dossier d'adresse collective recueilli	0.69 €

PARTICIPATION COSPCA ET ADMR 2014

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le SIVOMUCA sera dissous à la date du 31 décembre prochain et que par ce biais, cessent toutes les différentes participations auxquelles cotisait la commune via ce syndicat. Il informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Redon a reprit certaines de ses compétences induisant le versement des subventions à la Fédération d'Animation Rurale des Pays de Vilaine ainsi qu'à la Mission Locale.

En revanche, l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales du Personnel du Canton d'Allaire et à l'ADMR, n'ont fait l'objet d'aucun transfert et il convient de statuer sur la continuité de l'adhésion de la commune à ces deux organismes, ainsi que sur le montant des prochaines subventions communales.

Après échange des vues, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre l'adhésion de la commune à ces 2 organismes, et fixe sa participation comme suit pour 2014 :

- ADMR : 1.04€ par habitants - COSPCA : 0.08€ par habitants

MÉDIATHEQUE : AJUSTEMENT DES TARIFS RESEAU

Par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Municipal a validé les tarifs communautaires suivants :

Abonnement annuel adulte	12 €
Abonnement annuel – de 18 ans	Gratuit
Abonnement annuel des établissements scolaires,	
des demandeurs d'emplois, des bénéficiaires de minima	Gratuit
sociaux (RSA, AAH, ASS, ASPA, ATA, ASI)	
Remplacement de la carte d'adhérent perdue ou détériorée	3 €

Suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juillet dernier, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les ajouts suivants :

Abonnement annuel des bibliothécaires salariés ou	
bénévoles, collectivités publiques (CEDAS, Aide aux	
devoirs, Service jeunesse, maison de retraite municipale)	
Assistant maternel (abonnement professionnel)	Gratuit
Accès Internet – une heure par jour	Gratuit

MÉDIATHEQUE: CRÉATION D'UNE RÉGIE

Le Conseil Municipal de SAINT-PERREUX,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ; Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20/12/2013 ;

DECIDE

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes auprès du service Médiathèque

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la Médiathèque sise dans les locaux de la Maire, 1 rue de la mairie 56350 SAINT-PERREUX ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants :

1° Abonnements annuels adultes : 12€

2° Remplacement de la carte d'adhérent perdue ou détériorée : 3€

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1°: espèces;

2°: chèques;

Elles seront perçues contre remise à l'usager d'une facture.

ARTICLE 5 (15) - Un fonds de caisse d'un montant de 50 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 6 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 150€.

ARTICLE 7 - Le régisseur est tenu de verser au trésorier le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 8 - Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 - Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 10 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 – L'ordonnateur et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

INFORMATIONS

PLU: Dans le cadre de la procédure de consultation des services associés, Monsieur le Maire a été convoqué par la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles, le 4 décembre à Vannes. Cette dernière a émis un avis favorable au

projet, sous réserve de modifier les limites de la zone Ah au village de la Vérie, et ce afin d'offrir une possibilité d'extension à l'unique exploitation de notre territoire communal.

<u>SMITREU</u>: La station d'épuration traite les eaux usées des communes de Redon, Saint-Nicolas-de-Redon, Saint-Jean-la-Poterie et Saint-Perreux. Elle traite partiellement celles de Rieux et Bainssur-Oust.

<u>Syndicat d'eau potable</u>: Aucune extension du réseau pour maisons neuves, n'a été demandée sur Saint-Perreux depuis 6 ans, cela révèle une bonne maîtrise de l'urbanisation.

<u>Assainissement collectif</u>: Le contrat de Délégation de Service Public de Véolia pour l'entretien de notre réseau arrivera à échéance le 31/12/2014, et il sera nécessaire de lancer une consultation avant l'été afin de désigner un délégataire dans le cadre d'un nouveau contrat.

Recensement de la population : Il aura lieu du 16 janvier et 15 février 2014, et nous disposons de 5 candidates pour l'effectuer, sachant que 2 agents recenseurs sont nécessaires.

<u>COSPCCA</u>: Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal du Canton d'Allaire. Toutes les communes du canton, ainsi que le SIVOMUCA jusqu'au 31/12/2013, y adhèrent. Ce comité propose chaque année aux agents : un repas à l'automne organisé à

tour de rôle par les communes membres, une sortie au printemps, et des primes pour les évènements familiaux tels que naissance, mariage et décès.

<u>Local buvette Foot</u>: Le chéneau situé entre la buvette et la salle de réunion montre des faiblesse, ce qui génère des risques en termes de sécurité pour les occupants. Une consultation est encours auprès de couvreurs et de charpentiers pour refaire le toit de l'arrière de ce bâtiment. Le coût de ces travaux sera pris en charge début 2014 sur les Restes à Réaliser du budget 2013.

<u>Tondeuse</u>: Les coûts d'entretien de la grosse tondeuse commencent à être importants et il faut envisager son renouvellement. Deux entreprises ont été consultées: Urvoy à Sixt-sur-Aff et Lenormand à Allaire, les prix variant aux alentours de 20 000.00€. Au regard de l'importance du budget, et afin de prendre la meilleure décision, il est préférable de réunir la commission Voirie pour aller voir les machines.

<u>Cimetière de la Chesnaie</u> : Messe et bénédiction du cimetière par l'évêque, le dimanche 9 février.

<u>Chapelle</u>: L'échafaudage a été posé, et la grande poutre intérieure sera remplacée pendant les travaux.

<u>Téléthon</u>: Les nombreuses animations ont rapporté environ 6000€ de bénéfices ; c'est encore une belle réussite pour Saint-Perreux.

Réforme des rythmes scolaires

Instaurée par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, la réforme des rythmes scolaires s'impose à la commune de Saint-Perreux pour la rentrée 2014-2015, et un avant-projet du temps scolaire hebdomadaire doit être remis à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale pour le 31 janvier prochain.

Par délibération en date du 21 février 2013, Monsieur le Maire rap-

pelle qu'une commission « Réforme des rythmes scolaires » a été constituée et que plusieurs réunions ont déjà eu lieu afin d'étudier plusieurs scénarii. Une concertation avec les enseignants et les représentants des parents des deux écoles a permis d'arrêter une organisation type, qui pourra être améliorée jusqu'à l'été 2014

Elections municipales

Elles auront lieu les 23 et 30 mars 2014

Les lois organique n°2013-402 et ordinaire n°2013-403 du 17 mai 2013 ont mis en place de nouvelles dispositions applicables dès les prochaines élections municipales et communautaires, à savoir :

- Abaissement de 3500 à 1000 habitants du seuil de scrutin de liste : Les électeurs de Saint-Perreux devront donc, pour les prochaines élections, voter pour une liste entière, composée d'hommes et de femmes dans la même proportion. Ainsi, tout bulletin rayé ou manuscrit sera considéré comme nul.
- Élections au suffrage universel direct des conseillers communautaires :

Sur les bulletins de vote, figureront une liste de candidats au Conseil Municipal et une liste de candidats au Conseil Communautaire. Ainsi, l'électeur votera en même temps pour les deux conseils. - Conditions pour voter :

Chaque électeur devra être muni de sa carte d'électeur ainsi que d'une pièce d'identité avec photo telle que : carte d'identité, passeport, carte d'identité parlementaire, carte d'identité d'élu local, carte d'ancien combattant de couleur chamois ou tricolore, carte d'invalidité civile ou militaire, carte d'identité de fonctionnaire de l'État, carte d'identité ou de circulation délivrée par les autorités militaires, permis de conduire, permis de chasser, livret ou carnet de circulation délivré par le préfet, récépissé valant justification d'identité délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, attestation de dépôt d'une demande de carte d'identité délivrée par la commune. Le livret de famille n'est pas valable.

<u>L'électeur qui ne sera pas muni d'une pièce d'identité, ne sera pas autorisé à voter.</u>

Etát civil

Naissances:

02 juillet 2013 : Jolann ANNÉE HUET20 septembre 2013 : Clémence MICHEL18 décembre 2013 : Hugo REGNIER QUILY

01 septembre 2013 : Silas RENARD

04 novembre 2013 : Louise GICQUEL DELALANDE

18 décembree 2013 : Lodgy WEIS 19 septembre 2013 : Youna MORICEAU 27 décembre 2013 : Thomas MARREL

Décès et Transcriptions de décès :

19 octobre 2013 à Vannes (56) : Cécile AMELINE 07 décembre 2014 à Redon (35) : Marie JOUAN

veuve LE CHANTOUX

21 octobre 2013 à Rennes (35) : Jean Yves GICQUEL

Bilan annuel 2013:

- 10 avis de naissance.
- 9 actes de transcription de décès.

Urbanisme

Permis de construire accordés :

• GUEGUEN Raphaël et Corinne pour une maison d'habitation « Rue du de Ressac »

Déclaration préalable :

- RENARD Steven pour extension maison d'habitation
- « 26 Rue du Clos de Ressac »
- NEAU Berthe pour extension maison d'habitation
- « 10 Le Picot »

- BAILLOT Sylvain pour une extension maison d'habitation
 « 11 La Grugaraie »
- RIO Patricia pour extension maison d'habitation « 20 Rue de la Cotardaie »

Bilan annuel 2013

4 permis de construire 23 déclarations préalables

INFORMATIONS DIVERSES



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est obligatoire.

Pourquoi, quand et comment se faire recenser? Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi?

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de

son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important. C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.



La Tribu

Depuis février 2011, le Centre de Loisirs ouvre à la journée pour les 3/11 ans à chaque période de vacances scolaires (sauf noël) de 8h à 18h30 avec possibilité d'accueil à la ½ journée.

Un centre familial avec une équipe dynamique et professionnel qui met l'accent sur la qualité et la souplesse de son

accueil, ainsi que sur l'accompagnement des projets des enfants accueillis.

Pour les vacances de mars, l'équipe sera constituée d'Elise, Lucie et Julie. Nous vous donnons donc rendez vous le 3 mars 2014.

N'hésitez pas à vous renseigner!

Espace Jeunes



...Quoi neuf dans le bocal ? www.facebook.com/lebocal

L'espace jeune, situé à la maison paroissiale, fonctionne essentiellement pendant les périodes de vacances scolaires tous les jours de 14h à 18h (sauf noël).

Les jeunes peuvent se retrouver aussi le mercredi après-midi de 14h à 17h au BOCAL.

Ce lieu libre d'accès est ouvert à tous les jeunes de 10 à 17 ans. Une passerelle ados permet aux 10/11 ans du centre de loisirs de pouvoir

rejoindre l'espace jeune l'après midi. Encadrés par l'animateur vacataire, les jeunes peuvent s'y retrouver pour discuter, se tenir informer, faire des activités manuelles, sportives, et/ou organiser des projets, des animations, des soirées, des sorties...

Le programme des vacances de mars est en cours de réalisation. Il sera disponible sur la page facebook de l'espace jeune, le site internet et en mairie.

Le concours « T'es pas Caps » reprendra courant janvier 2014.



Le programme d'animations famille

de décembre a été mis en place avec un bricolage de noël et pour clôturer l'année avec un spectacle pour les 2 écoles : « Chers cousins » par la compagnie Pied' Né.

Avec la nouvelle médiathèque, le programme d'animations vont mieux permettre aux parents, enfants, assistantes maternelles de participer aux différents ateliers!

Ces programmes d'animations seront disponible en mairie ou sur le site internet : Atelier d'éveil, atelier bricolage, soirée bowling/patinoire...

Vous pouvez consulter les différents programmes d'animation enfance jeunesse sur le site de la commune

www.saintperreux.free.fr

Julie, animatrice enfance et jeunesse

Contact : Tél : 06 77 25 67 43 Mail : enfanceetjeunesse@wanadoo.fr

*** Bonne Année à toutes et à tous ***

POINT ACCUEIL ECOUTE PARENT Altaire • Béganne • Peillac • Rieux • St-Jacut-les-Pince • St-Jean-La-Pince • S

POINT ACCUEIL ECOUTE PARENTS

Vous vous posez des questions d'ordre éducatif avec vos enfants ? Difficultés de communication en famille, mal-être, perte de confiance en soi, échec scolaire, conduites à risques... un médiateur de la relation parents/enfants* est là pour vous accompagner.

* médiateur de l'association «Éclaircie» actif sur le Pays de Redon depuis 1995.

Le Point Accueil Écoute Parent ouvre de nouveau ses portes dès le 30 septembre 2013. Il s'agit d'un temps d'écoute, d'accompagnement à la réflexion, d'aide à la recherche d'une issue pour un mieux-être. Ces temps d'accueil individuels, sont confidentiels et gratuits.

Permanence gratuite sur RDV au 02 99 71 99 11, tous les lundis de 13h à 19h au CIAS à Allaire ou au centre social intercommunal « Eveil » à Caden. Possibilité RDV autre jour et autre horaire sur demande.





Multisports tous les jeudis

Multisports enfants 5-7 ans de 17h à 18h à St Perreux Multisports adultes de 18h à 19h30 à St Perreux en partenariat avec l'OFIS et le CIAS

Le projet école multisports enfants et adultes

En 2013, le CIAS/La Fédé et l'OFIS se rencontrent sur des valeurs communes, et souhaitent unir leurs compétences pour créer une école multisports sur le canton d'Allaire afin de promouvoir le bienêtre et la santé de chacun. Les objectifs étant de promouvoir l'activité physique pour tous par la mise en place d'ateliers d'initiations. La découverte de l'offre sportive des associations et clubs locaux (éducateurs et bénévoles) s'effectuent sous forme de cycle d'apprentissage et peut permettre, par la suite, de choisir son sport en s'engageant dans les clubs.

Depuis septembre, le CIAS/La Fédé et l'OFIS mettent en place une séance enfants (5-7ans) le jeudi de 17h à 18h et une séance adulte le jeudi de 18h à 19h30 à la salle de Saint-Perreux. Ces séances sont destinées aux enfants et adultes du canton d'Allaire et du Pays de Redon. « Le créneau adulte demande à s'étof-

fer en nombre de participants ».

Les enfants ont découverts le basket-ball et le cirque. Les interventions, en fin de cycle d'apprentissage, du club de basket-ball de St-Vincent-Sur-Oust et de l'association « Sauve Qui Peut Bôme-Noun » de Les Fougerêts ont permis ont enfants de découvrir l'offre locale. Actuellement, ils découvrent le tennis de table. Les adultes, quant à eux, ont découverts le badminton, le basket-ball, l'ultimate, le tennis de table. L'association de badminton d'Allaire (CLAC) est intervenue lors d'une séance pour donner envie aux participants et aussi pour présenter leur association et l'ouverture d'une section loisirs. En ce moment, les adultes découvrent le futsal et le speedminton qui est très appécié.

Contact: Anthony Guillo 02 99 71 99 11

Repas Centre Communal d'Action Sociale

Présidé par Monsieur Guy DAVID, Maire, et Alain LE HONSEC, Adjoint aux affaires sociales ainsi que tous les membres du Centre communal d'Action Sociale, quatre vingt-deux personnes environ se sont retrouvés à la salle socioculturelle. Nos ainés Mr Frémy MATHURIN et Francine SEVESTRE nous ont honorés de leur présence. L'ambiance était bonne et le rendezvous est pris pour 2014.

Pour le repas de 2014, la date sera précisée ultérieurement.





A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. File ne

nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

http://www.interieur.gouv.fr/ http://www.diplomatie.gouv.fr/

Calendriers des fêtes 2013

Samedi 01 mars 2014

Dimanche 9 mars 2014

Dimanche 16 mars 2014

Vendredi 11 avril 2014

Samedi 12 avril 2014

Samedi 3 mai 2014

Samedi 24 mai 2014

Samedi 14 juin 2014

Dimanche 22 juin 2014

Samedi 28 juin 2014

Samedi 28 juin 2014

Samedi 20 septembre 2014

Dimanche 5 octobre 2014

Vendredi 10 octobre 2014

Samedi 18 octobre 2014

Samedi 15 novembre 2014

Samedi 6 décembre 2014

Dimanche 14 décembre 2014

Loto

Rando des Civelles

Vide Grenier

Loto

Kermesse

Fest-Noz

Trail

Feu de Saint-Jean

Loto

Rendez-vous de l'été « Place de l'église »

Spectacle et Portes Ouvertes

Moules frites

Vide Grenier

Conférence

Loto

Couscous

Téléthon

Arbre de Noël

Football Club

Sports Loisirs

Association Vie ta Vie

Gymnastique

Ecole « Saint Joseph »

Sports Loisirs

Association Sport Nature Pérusienne

Ecole « Saint Joseph »

Société de Chasse et Football Club

Musique et repas

Ecole « Victor Hugo »

Football Club

Ecole « Victor Hugo »

La Pérusienne

Ecole « Saint Joseph »

Football Club

Ecole « Saint-Joseph »

Club de l'amitié

Tous les 2ème mercredis du mois, nos ainés se retrouvent et partagent un bon moment d'amitié de convivialité. Jeux de cartes, de sociétés et bien sur des histoires de « dans le temps » permettent de passer un agréable après-midi.

Leur sympathique Président depuis 1995, Jean THÉOU s'en est allé vers une autre vie, nous lui disons ici toute notre gratitude pour ces années passées au service des autres. Le monde associatif, il connaissait, écoles, club de l'amitié, CCAS et bien sur le football dont il a été l'initiateur du club avec son collègue Michel LABESSE. Merci pour tout « P'tit Lou ».



Fête de l'été

Un bon moment de convivialité au traditionnel rendez-vous d'été sur la place de l'église, jeux géants, musiques, chants et restauration au menu de cette soirée désormais incontournable aux Pérusiens.

Les musiciens et chanteurs sont les bienvenues pour assurer l'animation de cette soirée.





Rendez-vous le 28 juin 2014.

Téléthon 2013



La journée du téléthon a connu cette année une forte mobilisation des Pérusiens et des personnes environnantes.

Trois nouveautés cette année. La Zumba animée par Pauline LABESSE



et sa collègue Stéphanie. Plus de 80 personnes ont apprécié les airs de musique latino et les rythmes soutenus des deux coachs. Une bourse aux jouets et puériculture encadrée par le personnel de la garderie a connu un franc succès pour sa première année. Un bon moment de partage entre enfants et parents et enfin l'atelier tricot.

Les manifestations habituelles ont été renouvelées : dictée, trail enfants et adultes, fest-deiz, randonnée, pétanque et palets, cuisson de pain aux fours de la Cotardaie et la Vérie préparés par les boulangeries de l'Oust de St-Vincent-sur-Oust et La Mie Potiane de St-Jean-la-Poterie ; un merci spécial à Maxime et Cécilia, nouveaux boulangers de St-Vincent, pour leur première participation et leur confection des gâches. Toute la journée vin chaud, crêpes et gâteaux ont été proposés.

En soirée 250 personnes ont participé au repas omelette- pommes de terre confectionné par l'équipe à Denis BLOYET et animé par nos musiciens locaux.

RESULTAT DEFINITIF DU TELETHON 2013

		20			
RECETTES				DEPEN	SES
Intitulés	montants		Inti	tulés	montants
Dictée	54,00		SN	C JULIEN	1377,89
trail adultes	385,00	77 pers.	Far	ine	30,81
trail enfants	68,00	43 pers.	pair	า	42,00
Zumba	276,00	69 Pers.	Sor	10	200,00
Rando des fours	195,00	98 pers.	Ass	urance	30,00
Bourse aux jouets	278,00		Fra	nce Boisson	310,68
fest-deiz	640,00	130 pers.	tick	ets et divers	10
Bracelets	28,00				
tricot	63,00				
Buvette Cotardaie	65,50				
four de la cotardaie	430,30				
Buvette la vérie	64,10				
four de la vérie	368,60				
Buvette salle	1633,00				
Vin chaud	264,98				
Pétanques-Palets	85,52				
gâches	427,00	213 gâches			
Panier	149,10				
Repas	1697,00	242 Repas			
Dons	949,00	dont 260€ des tournois de pétanque de St-Nicolas de Redon, St-Perreux, Bains-sur-oust, Sixt-sur-Aff et St-Vincent-sur-Oust			
Totaux	8121,10			Totaux	2001,38
				résultat bénéfice	6119,72

Nous adressons un grand merci à tous les bénévoles, les associations et les donateurs qui ont fait preuve de générosité. Les participations physiques et financières de chacun ont fait de cette journée un succès dont le bénéfice s'élève à 6119.72 euros.

Lire et faire lire

LES JEUDIS DE LA GARDERIE

Les enfants qui fréquentent la garderie les connaissent déjà bien, les six bénévoles de Lire et faire lire. Elles s'appellent Annick, Sylvie, Nelly, Joëlle, Marie-Christine et Christiane. Chaque jeudi elles viennent à la garderie avec leurs sacs à surprise.

Après le goûter les enfants qui le souhaitent peuvent participer à une séance de lecture gratuite. Entre 17h00 et 17h30 le temps est comme suspendu, et on ouvre grand ses yeux et ses oreilles pour laisser place au merveilleux.

Et cric et crac, l'une après l'autre, les histoires sortent du sac ! Mais oui, il n'y a pas que les fruits et légumes qui font grandir.. Les histoires aussi ! Merci Papa, merci Maman, d'attendre la fin de la séance pour me chercher ! J'adore les histoires. Vive le jeudi !

En plus, une séance à thème est proposée une fois par mois le mardi à partir de 16h30 à la toute nouvelle médiathèque. Les enfants, et leurs parents s'ils le souhaitent, peuvent y participer gratuitement.

Vous pouvez prendre note des dates suivantes :



Les mardis de la Médiathèque

18 / 02 / 14 : "Dans la nuit de l'hiver", avec Sylvie, Christiane et Annick

25 / 03 / 14 : "Il pleut, il mouille ", avec Christiane

15 / 04 / 14: "Petites bêtes, grande frayeur", avec Marie-Christine (& Nelly)

20 / 05 / 14 : "Chat va très bien", avec Marie-Christine 24 / 06 / 14 : " En route pour les vacances ", avec Nelly (& Marie-Christine)

> A bientôt ! L'équipe de Lire et faire lire

Résultat Concours des maisons fleuries 2013

CATEGORIE "JARDIN VISIBLE DE LA RUE "

N°	NOMS-PRENOMS-ADRESSES
----	-----------------------

- 1 BURBAN Jean « 24 Rue de la Cotardaie »
- 2 HUGRON Jean « 19 Le Picot »
- 3 QUELARD Léon « 42 La Graë »
- 4 MORCHOISNE Michel « 13 Rue du Bel Horizon »
- 5 ROUILLE Jean « 40 Rue d'Allaire »
- 6 BLOYET Jean « 12 La Vérie »
- 7 GICQUEL Arlette « 19 Rue d'Allaire »
- 8 RIO Joël « 4 Résidence de la Brambohaie »
- 9 BLANCHARD René « 21 Rue de la Sablière »
- 10 BOULAY Michel « 18 La Raincaie »



CATÉGORIE "TERRASSES-BALCONS EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ "

- N° NOMS-PRENOMS-ADRESSES
- 1 LELONG Michel « 37 Rue du Clos de Ressac »
- 2 THEOU Jean-Michel « 8 Rue de la Chesnaie »
- 3 DELANOë Paulette « 13 Rue de l'Oust »
 - GICQUEL Joseph « 18 Rue de la Chesnaie »
- 5 THEOU Patrice « 6 Le Bois Hervé »
- 6 LUNEL Jean-Yves « 6 Le Pâtis »
- 7 ROYER Alexis « 16 Le Champ Fleury »
- 8 CODET Maryvonne « 3 Rue du 19 mars 1962 »
- 9 GLARD Joseph « 16 Place de l'église »
- 10 BLANCHARD Victor « 2 Bellevue »

CATÉGORIE "AMÉNAGEMENT BOCAGER"

- N° NOMS-PRENOMS-ADRESSES
- 1 COQUERANT Jeannette « 4 Rue d'Allaire »
- 2 SILLARD-ROLLO Yannette « 5 Rue d'Allaire »

Le Jury était composé de Michel DESNEE, Charles BODIGUEL, Marie-Madeleine MABON Olivier GICQUEL et Yves GUILLAUME. (Passages les 8 juillet et 10 septembre 2013)

La bibliottièque municipale

L'historique de la bibliothèque nous ramène en 1986 où la persévérance de Monsieur Guy HUBERT alors Maire de la commune et de Madame Solange HUBERT, institutrice, permet l'ouverture de la première bibliothèque. Depuis ce moment, Madame HUBERT Solange a tenu des permanences chaque semaine, participe au choix et à l'achat de livres. Ensuite, Madame Josette MENARD est venue l'aider. Elles restent la cheville ouvrière.

En ce début d'année, la réouverture s'est faite dans un nouveau local plus grand et plus spacieux, comprenant :

- un espace livres avec étagères, mobilier neufs, un poste internet, un vidéo projecteur fixe et un écran,
- un espace petite enfance (poufs, tapis, banquettes),

Pour faire vivre cet ensemble des bénévoles sont venus agrandir le groupe existant et le porter à neuf personnes.

Notre bibliothèque fait partie du réseau des médiathèques de la CCPR (communauté des communes du pays de Redon). Nos livres sont désormais informatisés. A compter du mercredi 04 février 2014, nous

appliquerons certaines règles dont l'abonnement annuel pour les utilisateurs qui pourront utiliser toutes les médiathèques adhérentes. Pour le prêt des livres (renouvellement trimestriel) nous dépendons

toujours de la bibliothèque départementale du Morbihan.

Les animations seront faites en partenariat entre la médiathèque de Redon et notre animatrice enfance-jeunesse.

L'équipe lire et faire lire et BB lecteur est à votre disposition.

Au cours de l'année, nous évoluerons et ne manquerons pas de vous informer des différentes nouveautés. Nous avons également l'intention d'assurer une permanence le samedi-matin.

Horaires d'ouverture à compter du 1er février 2014

mardi : 16 heures 30 - 18 heures 30 samedi : 10 heures - 12 heures



ABONNEMENT AN	NUEL
Adultes	12 euros
0 à 18 ans	gratuit
Etablissement scolaire	Gratuit
Bénéficiaire des minimas sociauxs sur justificatif	gratuit
Demandeur d'emploi sur justificatif	
Bibliothécaire salarié ou bénévole	
Collectivité publique	
Assistante maternelle (abonnement professionnel)	
Remplacement de la carte	
d'adhérent perdue ou détériorée	3 euros
Accès Internet 1 heure	Gratuit aux heures d'ouvertures

L'Association Sports Loisirs

Le 21 janvier 2014, l'Association Sports Loisirs de Saint Perreux a tenu son assemblée générale suivie de la galette des rois dans une ambiance chaleureuse et festive, toutes les activités y étaient bien représentées.

Le bureau a fait part du bilan positif des activités au cours de l'année 2013.

Les adhérents 2014 des différentes activités sont toujours en progression : danse bretonne (60), pétanque (32), vannerie (15), art floral (17), marche (28)

Il a été également mis en place au mois d'octobre dernier une section TRICOT, 12 personnes se rassemblent tous les mercredis pour tricoter et leurs connaissances dans la gaîté et la bonne humeur. Rendez-vous est pris pour la 19ème rando des Civelles le dimanche 9 mars 2014. Mais en amont, il faut préparer les sentiers. Plusieurs journées sont prévues pour le nettoyage et débroussaillage les samedis 15 et 22 février, le 1er mars ainsi que pour les personnes disponibles le jeudi 20 février 2014. Appel à tous les bénévoles !!



Autre manifestation : le FEST NOZ le samedi 3 mai 2014 à 21 heures qui sera animé par les groupes bien connus dans la région : AN AMATURIEN et AR MEN DU.

Une sortie est également prévue le 21 juin dont la destination reste encore à définir.

Présidente : Thérèse OUISSE Secrétaire : Claude LEVÉE Trésorière : Marie-Thé THÉOU

Art Horal

Cotisation : 15 euros Responsable : Marie-Thé THÉOU

Une quinzaine de dames se réunissent avec leur animatrice, Madame Françoise SOULAINE de Plélan-le-Grand, un mercredi par mois. Dans une bonne ambiance, chacun à sa manière et son savoir faire, mais sur les conseils de leur professeur, ces personnes confectionnent de magnifiques compositions florales, bouquets et autres, principalement à partir de végétaux et fleurs de couleur locaux.



La pétanque



Les boulistes, environ une trentaine, se retrouvent toujours tous les vendredis pour pointer le cochonnet, sous la houlette de Michel GICQUEL. En pleine forme, ils passent un moment convivial quelque soit la météo ...

Plusieurs concours sont organisés toute l'année avec les communes environnantes, et une partie des fonds récoltés lors de leurs tournois sont remis à l'association l'AFM le jour du Téléthon.

Cotisation annuelle : 15 €

Responsable : Michel GICQUEL

FC St-Perreux

Cette saison le FC St-Perreux compte quarante et un licenciés – trente sept jeunes et une vingtaine de dirigeants.

Notre équipe A est actuellement classée 5ème de son groupe sur 12 en D1 et l'équipe B en D3 est quand à elle classée 11ème sur 12 avec un plus de difficultés mais elle doit persévérer. Les entraînements se déroulent le mercredi et vendredi de 19 heures à 20 heures 30 avec Fabrice GINGAT comme entraîneur (fidèle au club).

Concernant nos jeunes, nous avons une équipe U6-U7, une U8-U9 et deux équipes U11 dont une en entente avec Allaire et Caden.

Une équipe U13 en entente ave c Allaire et Caden.

Ainsi que 4 jeunes en entente avec Bains-sur-Oust, Sainte-Marie et Renac pour les U15 à U17.

Les entraînements U6 à U 11 se déroulent à St-Perreux le mardi de 17 heures 30 à 19 heures et sont assurés par des joueurs et dirigeants.

Les U13 s'entraînent à Allaire le mercredi de 14 heures à 15 heures 30.

Pour tout contact pour les jeunes s'adresser à Sébastien PÉ-DRON au 06 10 21 7309.



Cette année au traditionnel Couscous Choucroute de novembre, deux joueurs ont été mis à l'honneur et récompensés par le FC car ils n'ont jamais quitté le club depuis leur première licence. Il s'agit de

Sébastien DRÉAN et Nicolas JARNIER.

Le samedi 07 décembre 2013, le club a reçu le district pour une matinée de formation des arbitres bénévoles du secteur. Cela s'est déroulé dans la convivialité et la bonne humeur.





LE BUREAU:

Président	LABESSE Rémi
Vice Président	DANIOUX Christophe BRETAL Grégory
Secrétaire	THEOU Nathalie
Secrétaire Adjoint	JARNIER Jean-Louis
Trésorier	COQUERANT Emmanuel
Trésorier Adjoint	DESNEE Michel

FESTIVITÉS:

Samedi 1er mars 2014	(à la place du loto habituellement) Repas crêpes et galettes Assuré par le restaurant crêperie à Béganne Inscriptions Jusqu'au 23 février auprès de la secrétaire ou au Bar Tabac Epicerie « Chez Nous »
Dimanche 1er juin	Tournoi de football
Dimanche 22 juin	loto en partenariat avec les chasseurs
Samedi 20 septembre	(à la place du moules-frites habituellement) Soirée année 80 déguisée pour ceux qui le souhaitent avec repas (à définir).
Samedi 15 novembre	coucous-choucroute

Le football club remercie les sponsors

- Pour l'équipe A :

ERE 0 St-Perreux – Mouchy Carabeau et Taxi Chapin

- Pour l'équipe B :

les meubles Jean Gorin à Rieux (sponsor' depuis 15 ans)

- Et tous les autres sponsors pour les ballons, coupes pour le tournoi et panneaux autour du stade.



Nous tenons aussi à remercier tous nos fidèles bénévoles qui œuvrent à la bonne marche du club. Un grand merci à vous tous pour votre implication et la pérennisation du Football Club.

VIVE LE FC ST-PERREUX

La secrétaire

Cymnastique d'entrétien

Toutes nos sportives, environ une quarantaine, se retrouvent tous les jeudis soirs de 20 heures à 21 heures à la salle de sports. Cette année changement de programme, les trois premiers jeudis sont consacrés au renforcement musculaire, gymnastique, étirements, ballons, bracelets lestés, et plus, tandis que le dernier jeudi du mois principalement du step.

Madame Isabelle LE COINTRE anime ces cours dans une ambiance conviviale et disciplinée.

La cotisation annuelle est de 63 euros.



Présidente : Marie-Thé THEOU Vice Présidente : Chantal PIGUEL Secrétaire : Marie-France NOURY Trésorière : Annick BOIXEL

La Vannerie

Le groupe compte 18 participants, hommes et femmes. Les cours se tiennent tous les vendredis de 19h30 à 22h00 dans le hall de la salle socioculturelle, sur la période allant de début novembre à fin février.

Pour la première année, Jean-Luc BODIGUEL, responsable de l'association, a proposé une innovation : confectionner des nichoirs à oiseaux, différentes sortes de paniers, habillage de toupes, etc ...

Afin d'apporter un peu plus d'imagination à leurs créations, l'association est abonnée à la revue « Le lien créatif ».

Par ailleurs, le groupe avait planté l'an dernier de l'osier près des fontaines pérusiennes, et il est envisagé de mettre en place un suivi des plantations via un registre.

La cotisation annuelle est fixée à 15€.



La Gymnastique seniors

C'est avec plaisir que la trentaine d'adhérentes de la gymnastique seniors se retrouvent tous les jeudis après midi à la salle socioculturelle de 14 heures à 15 heures pour un moment de détente et de travail musculaire.

Madame Hélène FONTAINE de St-Gorgon toujours aussi dynamique assure les cours avec énergie et sollicitude

Présidente : François ZOLLET Secrétaire : Colette ABLAIN

La cotisation : 60 € annuelle



Trail

Le 4ème trail des « garciaux » a tenu toute ces promesses ; 716 coureurs ont franchi la ligne d'arrivée des 3 courses programmés le 7-14 et 28 kilomètres.

L'édition 2014 se déroulera le 24 mai 2014 avec également 3 courses 7, 15 et 28 kilomètres.

Le soir le repas cochon grillé est toujours programmé et préparé par nos cuisiniers habituels, à savoir Denis, Daniel, Jean-Paul, Christophe, Thierry, Jean-François, Didier et les autres.

Le bureau et les membres de l'association remercient tous les bénévoles, les sponsors, les propriétaires des terrains ayant contribué au bon déroulement de cette journée.



Section Marche

La marche, c'est bon pour la santé...!

La vingtaine de marcheurs se retrouvent à 9h tous les vendredis autour de leur guide local, Jean GICQUEL. Ils sillonnent les sentiers de rando, les chemins et routes de Saint-Perreux et des communes voisines. Ils parcourent 10 à 12km pour des sorties de 2h à 2h30, dans une ambiance conviviale ; ils passent ainsi un bon moment de détente et de sport. Cotisation annuelle : 15€



Tricot

A l'initiative de trois personnes de la commune, l'atelier tricot fonctionne tous les mercredis soirs de 20 heures à 22 heures à la maison de l'abbaye, sous la houlette d'Elisabeth JAVEL. Une dizaine de personnes que des femmes tricotent pulls, bonnets, gants, béret, écharpes dans une ambiance conviviale.

Le tricot est une activité de l'association « sports loisirs ». L'adhésion est 15€.



Danses bretonnes



Tous les mardis soirs de 19 heures 30 à 22 heures, une soixantaine de mordus de la danse bretonne se retrouvent au son de l'accordéon, binious et autres à la salle socioculturelle. La première partie de 19 heures 30 à 20 heures est assurée par Jean HUGRON pour les nouveaux danseurs, puis Alain et Nadine MACÉ prennent le relais pour tout le groupe initiés, plus débutants.

Une douzaine de débutants se sont inscrits pour la saison 2013-2014. Le groupe compte 60 adhérents et l'adhésion est de 40 euros.

Le responsable : Jean HUGRON

Zumba



Tous les lundis de 19 heures 30 à 20 heures 30, se retrouvent à la salle socioculturelle, 80 personnes environ de 15 à 65 ans, quelques hommes, mais principalement des femmes, venant bien sur de St-Perreux, mais aussi bien au-delà, Peillac, Allaire, St-Vincent-sur-Oust, St-Jean-la-Poterie, Redon et même de Pleucadeuc, danses et fitness au son de musiques latinos, animés par Pauline LABESSE, leur professeur.

La Zumba est ouverte à tout sportif ou non. La première séance découverte est gratuite. N'hésiter pas à vous renseigner ! Un certificat médical est obligatoire. La Zumba est une activité de la gymnastique d'entretien. L'adhésion est de 45 euros le trimestre

La Pérusienne: des échanges fructueux toûte l'année

En 2013, l'activité de l'association La Pérusienne aura, encore une fois, été placée sous le signe de la diversité.

Conformément à son objectif d'association citoyenne, la Pérusienne s'efforce, toujours, de proposer des animations qui puissent répondre à la curiosité et au désir de partager sur les sujets les plus variés. Le tout dans la convivialité.

3 SOIRÉES DÉBAT-CITOYEN AU "COMPLEXE DE L'OUST"

Au cours des soirées débats-citoyens, nous abordons des sujets très divers basés généralement sur le développement durable, la citoyenneté et la vie quotidienne. Par leurs explications, les intervenants, spécialistes dans leurs domaines, permettent aux participants de découvrir ou se familiariser avec des sujets concrets. Un court film documentaire illustre à chaque fois le sujet :

Le Sommeil et les Insomnies le 15 mars, avec 2 intervenants : le Docteur DAURES médecin du Travail et Mme BOIREAU sophrologue . -- 80 personnes – avec une expositions de la CPAM de Nantes

Jardiner au naturel le 19 avril, avec le jardinier-conférencier Denis PEPIN en partenariat avec le Grand Bassin Versant de l'Oust (GBO) -- 61 personnes –avec une exposition des dessins des enfants des écoles St Joseph et Victor Hugo

Les circuits courts " produire durable , manger local » le 11 octobre avec 5 intervenants (le GAB 56, l'Assiette aux Champs-Santé Durable, L' AMAP d'Allaire, l'association La Marmite, l'épicerie de Pluherlin-) -- 52 personnes – avec une exposition du GAB56 sur l'agriculture bio.



Les 5 intervenants de la soirée sur les circuits-courts



Le public lors de la soirée sur le sommeil

Depuis sa création en 2008, l'organisation et la communication s'est affinée, la participation de toutes et de tous - chacun(e) ayant une tâche bien précise à faire...font que nos débats en 2013

ont rassemblé quelques 220 participants , venant d'horizons divers - audelà du canton d'Allaire et de Redon (les Pérusiens n'étant pas les plus nombreux) et les participants n'étant pas toujours les mêmes.

2 CAFÉS-CITOYENS AU BAR EPICERIE "CHEZ NOUS" :

Après la première édition de 2012 autour d' « Indignez-vous », La Pérusienne a organisé deux « Café-Citoyens », accueillis par Julien et Marie au Bar de la commune.

Le principe du café-citoyen est de permettre aux personnes présentes d'échanger, de donner leurs points de vue et de faire part des réflexions suscitées par la lecture d'un livre que la Pérusienne propose au péalable, avec les conseils de notre partenaire, Christophe Buchy de la librairie Libellune à Redon.

- le 7 juin : "Et puis, Paulette ..." de Barbara Constantine, a rassemblé 22 personnes sur les solidarités intergénération-

nelles, les questions de l'habitat des personnes âgées...et des jeunes.

 le 22 novembre : "Matin Brun" de Franck Pavlov a permis à 18 personnes d'échanger sur la montée des totalitarismes, la dés-



Deux heures d'échanges autour d'un livre au bar « Chez nous »

obéissance civile, et les « petites lâchetés du quotidien... »

SORTIE DE TERRAIN: LA NUIT DE LA CHOUETTE

Avec la collaboration de l'association Les Amis du Transformateur à St-Nicolas de Redon, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le groupe des naturalistes et ornithologues du Pays de Redon, la Pérusienne a participé à la « Nuit de la Chouette » le 23 mars.

Cette animation qui se déroule tous les deux ans, permet au public de se familiariser avec les oiseaux rapaces nocturnes, pour mieux les respecter et les protéger (hibou Moyen-Duc, chouette hulotte, hibou des marais, chouette cheveche, chouette effraie). Après une présentation en salle , une sortie nocturne sur le terrain permet de se familiariser avec les différents milieux susceptibles d'accueillir les rapaces et éventuellement reconnaître les chants de chaque espèce.

PROGRAMME DE 2014:

Lors de l'Assembléegénérale du 5 décembre 2013, le Bureau de la Pérusienne a été reconduit, avec Marie-Claude Sevestre, Présidente, Patricia Coquérant, trésorière, Daniel Roger, secrétaire.

Le programme de l'année 2014 a été en partie élaboré :

- Soirée débat-citoyen le 7 février 2014 : " La santé mentale" avec un intervenant du Domaine des Prières de Billiers, centre d'aide et d'insertion pour adultes.
- Une « Zone de gratuité » le 1er mai.
- Café citoyen le vendredi 6 juin au bar-épicerie "Chez Nous" à partir d'un livre qui est actuellement soumis à la lecture de plusieurs adhérents,
- -Soirée débat le 10 octobre sur les nuisances des antennes et les ondes électromagnétiques.
- Création d'un forum internet sur le don, le troc et l'échange. Chacun peut y inscrire ses annonces pour donner des objets : plants , matériaux, fruits et légumes, vêtements etc...Une rubrique « transports et déplacement » concerne le co-voiturage et même l'auto-stop.

Rendez-vous sur: http://laperusienne.clicforum.com/

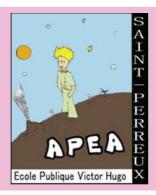
En projet : une nouvelle sortie-découverte des oiseaux des marais au printemps.

Les idées et suggestions sont les bienvenues.

Pour toutes informations et renseignements, visitez notre blog : http://laperusienne.blogspot.com

Pour nous contacter:
02 99 72 22 50 - 06 81 98 81 78
laperusienne@gmail.com

Vie Associative



L'Association des Parents d'Elèves et Amis de l'école Publique Victor Hugo

Vous souhaite Meilleurs væux pour 2014!

NOTRE BUREAU:

<u>Présidente</u>: Stéphanie Blanchard Théou

Secrétaire : Lucie Noireault

Trésorière : Magali Opinel

Vice Présidente : Yanne Willy

Secrétaire adjointe : Sonia Le Masson

Trésorière Adjointe : Marie-Aliette Jaloux

Membres suppléants : Magali Lecomte

Sonia Blanchard Sandra Année Laurent Dupuy.



Pour la première fois, le 1er juin dernier, le Victor Hugo's show a vu le jour. A la demande des enseignants, ce spectacle de fin d'année remplace dorénavant le spectacle de Noël. Il est OUVERT A TOUS.

Le Victor Hugo's show samedi 1er juin 2013

Parents, grands-parents et familles extérieures à l'école, ont pu avoir un aperçu du travail de nos enfants en classe, grâce aux portes ouvertes le matin.

En fin d'après-midi, pendant 1h30, le spectacle « L'école Victor HUGO fait son show » a enchanté le public venu en nombre.

En parallèle, la tombola a déchainé les passions : 190 tickets vendus et 35 lots distribués. Enfin, 196 repas ont été servis dans une super ambiance !

Défi pour l'année 2014 : Dépasser les 200 repas ! Un ticket de tombola offert au 200e inscrit !







L'équipe enseignante et les élèves de l'école Victor Hugo de Saint Perreux vous souhaitent une excellente année 2014 !!!

Notre école est composée de 3 classes et accueille 68 élèves allant de la maternelle au CM2.

La classe de maternelle :

23 élèves de Toute Petite Section à Grande Section .

Enseignante: Mme DUBOT Solenn

ATSEM: Mme EVENO-MONNIER Marie -Laure



Visite du planétarium des champs libres à Rennes.

La classe de CP-CM1-CM2

25 élèves

Enseignante : Mme BOIVERT Hélène

Classe équipé d'un TBI (tableau interactif) et de 12 ordinateurs portables dans le cadre de l'école numérique rurale.



Visite très attendue du père Noël !!

La classe de CE1-CE2

20 élèves

Enseignant - Directeur : DIGUET Pierric

Tout au long de l'année , les élèves vont au théâtre , au cinéma et pour les cycle 2 à la piscine de Redon.

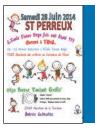
Depuis Octobre , une EVS (Emploi vie scolaire) Mme BO-LOUX Catherine est arrivée dans l'école pour s'occuper principalement du secrétariat et de la bibliothèque de l'école.



Projets d'école 2013-2014 :

- Création musicale pour le spectacle de fin d'année avec une intervenante du conservatoire du pays de Redon.
- Projet jardinage mené par l'ensemble des 3 classes.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2014-2015 sont ouvertes, n'hésitez pas à nous contacter au 02 99 71 10 11 Ecole Victor hugo 7, rue de la Chesnaie - 56350 Saint Perreux



Portes ouvertes et spectacle de fin d'année le samedi 28 juin 2014 !!!!

« Savoir, penser, rêver. Tout est là » Victor Hugo

Vide-grenier le 06 Octobre 2013

HISTORIQUE!

Il y a quelques années, des parents d'élèves mettaient en place le premier vide-greniers de l'école publique.

Grâce à tous, 16 ans plus tard, nous battons tous les records : 177 exposants, presque 800m linéaires d'exposition, 29 familles de l'école, 40 bénévoles présents pour ce grand cru 2013.

Plus que jamais, l'ambiance fut festive même pour servir, vendre, et ranger !!

MERCI A TOUS! ET MERCI AUX AMIS DE L'ECOLE AINSI QU'A L'ECOLE ST JO-SEPH POUR LE PARTENARIAT EFFICACE!



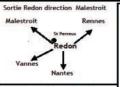


Saint Perreux

17ème

VIDE-GRENIER

Dimanche 05 Octobre 2014



Nantes

Entrée gratuite pour les visiteurs

Animations: Pêche
à la ligne, etc...

Restauration:
Buvettes, stand sandwichs,
galettes, saucisses, frites,

TAIS Chapin

TAIS Chapin

CS 27 50 52 56

CS 27 50 52 56

Exposition en salle ou à l'extérieur

Réservé aux particuliers et aux professionnels brocanteurs.

3 € Le mètre linéaire en extérieur 3,5 € Le mètre linéaire en Salle

s exposants souhaitant plus de <u>8 mètres</u>, et ceux souhaitant <u>rerver en salle</u>, devront envoyer leur inscription au plus tard (e 29 septembre 2014 avec le règlement par chèque, tibellé à l'ordre de : « APEA Victor Hugo » 7 rue la chesnaie - 56350 Saint Perreux

te inscription sans règlement ne sera pas prise en compte remières réponses seront prioritaires et placées en fonction

mamante at récerrations :

06.02.37.74.74

(En semaine de 13h00 à 14h00 et 18h30 à 20h, le samedi de 10h à 18h) ou par mail :

apea.ecole.victorhugo@gmail.com
Imprime par no seint, Ne pas jeter sur la voie Publique
Autoritation Mairie St Perreux

Dates à noter dans vos agendas :

Samedi 28 juin 2014

Portes ouvertes de l'école Victor Hugo spectacle des enfants repas cochon grillé

Dimanche 05 octobre 2014

vide greniers

Classe 4

Retrouvons-nous pour fêter cet évènement le :

SAMEDI 19 OCTOBRE 2014 à la salle du complexe de l'oust à ST-PERREUX.

Merci de retenir cette date et de vous inscrire au 06 02 36 06 37 (Pascale Blanchard) 06 72 41 27 07 (Fabrice Année)

Une réunion préparatoire aura lieu dans les semaines à venir. Pour les personnes intéressées à l'organisation. Merci de vous faire connaître aux numéros ci-dessus. Les associations des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph

vous souhaitent une très bonne année 2014



La motivation des parents pour apporter un soutien matériel et financier à l'école de leurs enfants n'a pas faibli au cours de cette année 2013. Outre la préparation des manifestations annuelles, les parents se mobilisent pour l'entretien des bâtiments. Plusieurs d'entre eux ont profité de l'été pour repeindre le bureau des enseignants, les sanitaires des maternelles et le vestiaire des cycles 2. D'autres se sont retrouvés pour réaménager le local matériel. Les ouvertures de la classe des cycles 3 ont également été changées.

Saint-Joseph

Fête de l'anguille le 15 juin 2013

C'est 2 samedis qu'il aura fallu aux parents et bénévoles, qui transmettent leur savoir faire, pour préparer les 250kg d'anguilles servis lors de la fête du feu de la Saint-Jean, et plusieurs matinées pour

assurer les 700 fagots qui composent le bûcher.

Jusqu'à 22h les parents et l'équipe enseignante ont servi pas moins de 750 repas.

Pendant cette 1ère partie de soirée, les musiques bretonnes ont ravi les amateurs de danses traditionnelles, qui nous ont offert de belles démonstrations. Puis la piste de danse s'est transformée en véritable "bal disco" de plein air, animée par SONO MAGIC DANCE. C'est à 23h30 que le traditionnel feu de

la Saint-Jean rassembla la foule de près de 900 personnes. Et jusqu'à 2h chacun a pu profiter de ce rendez-vous tant apprécié et attendu sur la commune.

Avant tout une fête de l'école, elle ne serait possible sans l'aide précieuse des bénévoles de la commune et de la municipalité. Alors MERCI à toutes et tous!







feu de St-Jean

Loto des Garciaux le 19 octobre 2013

Pour sa deuxième édition la salle du complexe de l'oust était comble pour accueillir les joueurs de loto. L'animatrice confirmée, Marie-Hélène, a débuté le jeu en 52 tours + 10 lignes suivies à 20h.

Cette année, une carte spéciale enfants a fait le bonheur de 3 d'entre eux. A minuit, alors que les plus chanceux repartaient avec le sourire, d'autres promettaient déjà de revenir tenter leur chance l'année prochaine!



loto

Spectacle de noël le 15 décembre 2013

Plus de 170 personnes se sont retrouvées à l'heure du déjeuner à la salle du complexe de l'Oust pour partagé un moment de convivialité. Pour sa dernière année notre chef cuisinier Jacky LEBEL avait choisi et préparé un menu apprécié de tous. A partir de 15h30, pendant que la salle se remplissait, côté coulisses pour les enfants s'était l'effervescence.

Les élèves, avait l'aide de leurs enseignants, ont présenté un très beau spectacle sur le thème du potager. Durant environ 1 heure, jardiniers, lapins et légumes en tous genres ont interprété des danses et des chants. A la fin du spectacle, une surprise attendait les enfants et le public. Non pas le père-noël...mais les "mères-noël"! En effet, 12 mamans sont montées sur scène pour une démonstration de Zumba. Puis le moment tant attendu de la journée pour les enfants est enfin arrivé. Le père-noël est venu avec bonbons et cadeaux pour les 3 classes de l'école. La journée s'est terminée par le goûter offert aux enfants.



Les associations de l'école : APEL - OGEC et AEP

L'assemblée générale des 3 associations de l'école s'est tenue le 15 novembre 2013. Dorothée SEVESTRE, après 5 années de Présidence à l'APEL, laissait sa place mais reste membre active du bureau. Un grand merci à elle pour ces années de dévouement.

Après une présentation des associations et de leurs bilans, et des projets éducatifs par l'équipe enseignante, l'élection des nouveaux bureaux a donc eu lieu.

APEL:

- Co-Présidentes :	Rebecca BAZIN Stéphanie GUITTON
- Trésorière :	Laurence RIVALLANT
- Trésorière adjointe :	Catherine LANOÊ
+ 8 membres	

OGEC:

- Présidente :	Anne-Sophie RÉGENT
- Vice-Président :	Jean-Jacques FRADIN
- Trésorière :	Annie GUİGUIN
- Trésorière adjointe :	Sophie BLANCHARD
- Secrétaire :	Virginie SIBETH
- Secrétaire adjointe :	Sophie RUFFIEUX
+ 2 membres	·

AEP:

- Président :	Edouard de GUIBERT
- Trésorière :	Véronique HUGRON

Les rendez-vous de l'école en 2014 :

Samedi 5 avril : Matinée portes ouvertes de l'école

Samedi 12 avril : Collecte de journaux

Samedi 14 juin : Fête de l'anguille - Feu de la St-Jean

Vendredi 27 juin : Fête des parents

Vendredi 17 ou Samedi 18 octobre : Loto des garciaux

Dimanche 14 décembre : Arbre de noël

Toute l'équipe de l'école St Joseph vous souhaite une très bonne année 2014, qu'elle vous apporte bonheur, santé, prospérité...

L'école accueille cette année 69 élèves répartis comme suit :

En cycle 1 : 25 élèves avec Mme Renault Ódile En cycle 2 : 18 élèves avec Mme Bouleau Nathalie En cycle 3 : 26 élèves avec Mme Rivière Mikaëla et Mr Hervio Vincent

Mesdames Guivarc'h Allison et Launay Anne Claire assurent les postes d'ATSEM et personnel de service.

Nous remercions chaleureusement Véronique Duval, enseignante de maternelle qui a exercé à l'école du-





rant 9 années et qui est partie dans une autre école depuis la rentrée.

Bienvenue à Odile Renault qui nous a rejoints cette année.

Le projet d'établissement

basé sur la maîtrise de la langue française en est à sa 3ème année. Les enfants travailleront autour du langage écrit. Dans ce cadre, des actions sont mises en place :

- Journal de l'école
- Création d'un album en cycle 2
- Correspondance avec l'association TSIRO
- Correspondance avec une école de Rieux (cycle 2)
- Fabrication d'un journal en lien avec Paris (cycle 2)
- Exposés en cycle 3
- Fabrication d'un herbier en maternelle

Pour cette deuxième année les enfants poursuivront leur travail sur le thème du jardin. L'école a pour projet d'embellir la cour : fresques murales, nichoirs, plantations...





Avec Louisa, intervenante en musique, les enfants apprennent régulièrement des chants et travaillent sur le rythme. Les cycles 1 et 3 se rendront au conservatoire de musique pour écouter : « Les Folles journées : Musiques américaines ».

Les élèves de cycle 2 et 3 iront également à la piscine ; un stage de voile est proposé aux CE2, CM1, CM2 à partir d'avril/mai. Cette année, les enfants de cycle 1 et 3 partiront à la journée (le lieu n'est pas encore défini) et les enfants de cycle 2 iront à Paris sur 3 jours avec l'école de Rieux.

Les 3 classes participent encore cette année au prix de la littérature de jeunesse : « Les incorruptibles » et les cycles 2 et 3 aux « défis maths ».

Quelques sorties:

- Les rencontres sportives UGSEL



- Les rassemblements pastoraux
- Les mini-marronnaises
- Le cinéma (cycle 1 et 3)
- Nettoyons la nature

Les enfants se mobiliseront une nouvelle fois courant de l'année en faveur d'une association caritative : Les enfants de TSIRO lors d'une marche de solidarité le 11 juin.



CTMA: 6 Marais de la Basse Vallée de l'Oust



Une opération d'arrachage de Jussie a eu lieu, sur le cours de l'Arz, en septembre 2013.

Les travaux ont consisté en un arrachage et export de la Jussie entre le pont du passage (St-Jacut-Les-Pins) et l'amont du pont du quai (St-Jean-La-Poterie).





COUST

Section n° 1

SAINT-DACTIFICATION

SAINT-PROTECTION

FRANCE COUNT

Traveaux

Arreshage - Export

Limite communicate

CTMA de l'Arz - Secteur Marais de la Basse Vallée de l'Oust

Section n° 1

Parallèlement une opération de curage de douves a également été menée. Elle a consisté en :

- un curage régalage, sur les parcelles agricoles adjacentes, pour les douves non contaminées par de la végétation envahissante.
- un curage enfouissement, sur les parcelles agricoles adjacentes, pour les douves contaminées par la Jussie et/ou le Myriophylle du Brésil.

Ainsi, sur la commune d'Allaire, 332 mètres de douves ont été réhabilités.





Éducation à l'environnement

Les enfants sensibilisés à la qualité de l'eau et au jardinage au naturel.

Frédéric Briend et Sandrine Dufeix, animateurs au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, sont venus à la rencontre des enfants de l'école Saint Joseph.

Après avoir eu une première approche sur l'eau en classe, les enfants ont été initiés aux bonnes pratiques de jardinage, dans leur petit jardin aménagé à l'arrière de l'école,: les outils, leur nom et leur utilité - le compost : comment le faire et à quoi ça sert - le paillage : c'est quoi et visite des différents parterres de la commune - les animaux du jardin : les amis du jardinier et les « nuisibles », comment faire pour avoir un jardin en bonne santé.

Le 15 mars, ce sont les 24 élèves de la classe CE2-CM1 et CM2 qui ont débuté les ateliers et le 25 mars, ce sont les maternelles et les CP-CE1 qui les ont clôturé.

Le SMGBO compte aussi sur les conseils que les enfants



apporteront à leurs parents afin de changer certaines habitudes dans le but d'améliorer la qualité de l'eau.

En parallèle à cette action et en partenariat avec l'association la Pérusienne, le 19 Avril, il y a eu une conférence de Dénis Pépin (journaliste, auteur, formateur et conférencier) sur le jardinage au naturel. 80 personnes sont venus écouter les conseils pratiques sur le potager et les espaces verts pour jardiner de manière à respecter l'eau et la nature. Les enfants des deux écoles de Saint Perreux Saint Joseph et Victor Hugo ont participé à cet évènement, en réalisant une exposition de dessins sur le thème du jardinage au naturel.

Cest quoi la Mission locale?





Appelez la Mission Locale au 02.99.72.19.50. Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses permanences.

La Mission Locale apporte des réponses individualisées à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de :

• L'emploi (aide à la rédaction de CV, lettres

de motivation, mise en relation avec des employeurs, accès Internet gratuit, création d'activités, parrainage...)

- La formation (information, construction du parcours, financement,...)
- La santé, le logement et les transports (mise à disposition de cyclomoteurs, soutien psychologique...)
- L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports (séjours de vacances et accès aux loisirs à tarifs préférentiels,...)
- Des aides financières (Fonds d'Aide aux Jeunes, chèque mobilité...)

Pour vous inscrire, prenez rendez-vous avec le conseiller référent de votre commune à la Mission locale au 02 99 72 19 50.

Axes de développement

Le Conseil d'Administration du 7 février 2013 valide le projet de structure.

L'enjeu majeur est le suivant « La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine est l'acteur majeur de la politique locale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis du système scolaire».

Ainsi que les deux objectifs stratégiques :

Objectif 1 : Elaborer des réponses aux besoins d'insertion des jeunes

Objectif 2 : Coopérer avec les différents acteurs pour rendre les actions en faveur de l'insertion des jeunes plus efficaces sur le Pays de Redon et de Vilaine

Nos missions de service public « Construire ensemble une place pour tous les jeunes »

Bertrand SCHWARTZ



Emploi d'avenir : pour le secteur marchand aussi...

La loi du 26 octobre 2012 porte création des emplois d'avenir avec un objectif ambitieux et mobilisateur : offrir une véritable insertion professionnelle à des jeunes peu ou pas qualifiés en leur proposant une première expérience professionnelle et une période d'acquisition de compétences ou de qualification reconnue.

Développés, dans un premier temps au sein des collectivités et du secteur associatif, les Emploi d'avenir s'adressent aussi à nombre d'entreprises du secteur marchand. Un arrêté préfectoral défini les secteurs éligibles comme certains domaines de l'industrie, du commerce, de la restauration, du transport, etc.

Le principe est simple : une aide de l'Etat de 35% du SMIC horaire brut est proposée en échange de l'embauche d'un jeune faiblement qualifié. L'emploi proposé doit prévoir des périodes d'acquisition de compétences et de formation. Un tuteur est désigné au sein de l'entreprise. La Mission locale suit le jeune durant toute la durée du contrat en lien avec l'employeur.

Pour toute information contacter la Mission locale au 02.99.72.19.50

Kit emploi

Afin d'aider les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi la Mission locale propose un support simple et efficace « Le Kit emploi ». Il s'agit d'une pochette contenant un bloc-notes, un stylo, une clef USB avec divers outils : modèles de lettre de motivation et de cv, conseils pour les entretiens d'embauche, des tableaux pour la gestion des candidatures, livret compétences, etc. Ce Kit est remis aux jeunes qui ont besoin d'organiser la recherche d'emploi en parallèle de l'accompagnement vers l'emploi proposé par la Mission locale.

<u>Le co-voiturage en herbe... la Mission locale lance un concours de créativité pour les jeunes.</u>

La Mission locale organise un concours de créativité intitulé « le co-voiturage en herbe » afin de promouvoir et de diversifier les différentes formes de mobilité.

En partenariat avec les centres de formation (GRETA et CLPS), il s'agit de promouvoir le co-voiturage et de rendre les jeunes acteurs d'une stratégie de communication en direction des habitants du Pays de Redon Bretagne Sud.

Pour les jeunes, c'est aussi l'occasion d'acquérir des compétences indispensables et transférables aux champs des techniques de recherche d'emploi : apprendre à adapter son discours, convaincre grâce à un message persuasif, élaborer un support créatif, savoir travailler en groupe.

La Mission locale interviendra donc auprès d'une soixantaine de jeunes inscrits dans les centres de formation en organisant des informations collectives sur le co-voiturage et lancera à cette occasion le concours.

Le concours reste toutefois ouvert à tous les jeunes inscrits à la Mission locale. Il suffit de remplir un bulletin d'inscription et déposer un support créatif de communication sur le co-voiturage avant le 28/02/2014 (expo photo, chanson, publicité, panneau, court-métrage...).

Un jury se réunira en mars 2014 pour élire les 2 meilleures réalisations : 2 lots de 300 € seront remis aux gagnants du concours.

Avis aux amateurs!

La ligue contre le cancer

LA LIQUE

Qu'est-ce que la Ligue contre le Cancer?

pour la vue

C'est une association agrée nationale qui regroupe 103 comités départementaux. Le Comité du Morbihan travaille avec 14 hôpitaux, cliniques, du département afin d'aider les malades au plus près. Beaucoup d'associations et de bénévoles sont des partenaires privilégiés et organisent régulièrement des manifestations à notre profit.

Quelles activités financez-vous avec les fonds récoltés ?

Nous avons 3 axes d'activité :

- l'aide à la recherche (40 % de nos dépenses). Le comité 56 finance 14 projets de recherche.
- l'aide directe aux malades (40 %) : nous sommes le plus proches possible des malades avec de l'aide à domicile (10 h/an), de l'aide en urgence pour des personnes en grandes difficultés financières, de l'aide psychologique, des soins et des conseils esthétiques (perruques) qui apportent une "bulle de confort" à un corps maltraité par la maladie.
- le dépistage et la prévention (20 %) : auprès des adolescents sur les dangers de l'alcool, du tabac ou du soleil. (9 900 élèves vus en 2011). Nous mettons aussi en avant les bénéfices de l'activité physique pour prévenir le risque de cancer. Enfin, nous envisageons de développer la prévention dans les entreprises avec une exposition itinérante.

Comment peut-on bénéficier de l'aide de la Lique ?

Le plus souvent en prenant contact avec une infirmière ou une assistante sociale sur les lieux de soins (hôpitaux, cliniques). Et au comité départemental à Vannes : 02.97.54.18.18 . Vous pouvez aussi allez visiter notre site internet en cliquant sur le département Morbihan sur www.lique-cancer.net

CALENDRIER DES EXPOSITIONS

Du 9 au 20 décembre 2013 : Vote – inscription – Liste électorale

Du 20 au 31 janvier 2014 : les réseaux sociaux

Du 17 au 25 mars : la mobilité Du 19 au 27 mai : les Impôts

Du 1er juin au 10 juin : Accès aux vacances

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine 1 rue du Tribunal - CS 60287 - 35602 REDON CEDEX

Tél: 02 99 72 19 50 / Fax: 02 99 72 34 64

Site: www.ml-redon.com

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h

SOUTIEN ASSOCIATION VICTA'VIE VIDE GRENIERS DIMANCHE 16 MARS 2014-01-21

Nous sommes un groupe de 4 étudiantes à Saint-Jacut-les-Pins qui organise un vide-grenier à Saint-Perreux, au complexe de l'oust, le 16 mars 2014. Cet événement est au profit de l'association Victa'Vie qui aide un jeune quadriplégique.

Pour toutes informations ou inscriptions merci de contacter le 06.86.38.97.63 ou le 06.37.38.74.30 ou sinon par mail : projetpic.mao@gmail.com "

Faites des économies en réalisant des travaux

Propriétaires, des subventions sont toujours possibles pour:

- L'amélioration de la performance énergétique des logements
 - L'adaptation au handicap ou au vieillissement

Le programme OPAH est terminé dans votre commune mais vous pouvez toujours bénéficier de subventions de :

- L'Agence NAtionale de l'Habitat
- · Le programme « Habiter Mieux » ou « Eco-Rénov »
- Le Conseil Général
- · Les caisses de retraite

En plus, vous pourrez peut-être bénéficier du crédit d'impôt, de la TVA réduite, de l'éco PTZ.

Des questions?

Le PACT HD 56 vous conseille et vous accompagne pour toutes vos démarches

→ Nous nous déplaçons à votre domicile pour effectuer un diagnostic technique et thermique de votre habitation ainsi qu'une étude financière. Nous effectuons aussi les demandes et le versement des subventions.

→ Pour tout renseignement, contactez-nous du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 16h.



Les conditions de base :

- Logement de plus de 15 ans
- Plafonds de ressources
- Gain énergétique minimum ou projet global d'adaptation



Depuis juin 2013, hausse des plafonds de ressources : 60 % des ménages peuvent bénéficier d'aides financières.



02 97 40 96 96

BRETAGNE ENDUITS

Enduits projetés Joints de pierres Petite maçonnerie

7 bis Le Bois Hervé 56350 SAINT-PERREUX

Tél/fax: 02-99-71-91-42 - 06-77-63-04-45

Maçonneries neuves et rénovation Taille de pierres – murets – terrasses

Christophe BROSSEAU

8 Bis Rue de la Cotardaie 56350 SAINT-PERREUX 06-61-14-12-78 - 02-99-71-63-88

SNC DANIEL et LE FLOCH BAR –TABAC-EPICERIE

« Chez Nous »

1, Impasse Abbaye 56350 ST-PERREUX 02-99-72-59-83

CAROLE

Coiffure Professionnelle A domicile - Onglerie

02-99-72-54-44 - 06-80-91-52-51

TAXI - Thierry CHAPIN

5 Rue du Verger 56350 ST-PERREUX 02-99-71-72-09 - 06-62-97-10-76 transport privé transports médicaux assis transport petit colis + livraison à domicile



Construction des Pays de Vilaine

54, La Graë 56350 ST-PERREUX 02-99-71-45-72



DEGUIBERT Edouard

4 Rue de la Mairie 56350 SAINT-PERREUX Tél/Fax : 02-99-91-54-48 06 32 60 19 92





Serrurerie – Chaudronnerie Tous travaux de soudure Maintenance industrielle

Z.A. « le Verger » 56350 ST-PERREUX Tél : 02-99-71-46-51

el : 02-99-71-46-5 www.emecam.fr

Régis HEMERY

Menuiserie intérieure/extérieure Charpente

> 15 La Monneraie 56350 ST-PERREUX 02-99-72-25-03

Lionel JOUNEAU

MICRO AVENIR: INFORMATIQUE

7, La Pijouche 56350 ST-PERREUX 02-99-71-25-11

Fax: 02-99-71-48-38

David JOSSO Maréchal ferrant 8 Rue de la Sablière 06-65-22-74-06

BUREAU D'ETUDES Métreur - Coordinateur

Alain MARCHAND

12, La Rainçaie 56350 ST-PERREUX Tél/Fax : 02-99-71-11-66

MARYVONNE

COIFFURE A DOMICILE 02-99-71-20-46 06-86-04-96-64



SONO DANCE CONCEPT

Animation évènementielle www.sonodanceconcept.com contact@sonodanceconcept.com

Fax: 02-99-71-45-95



